

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.05.2017

version: 1

Révision: 15.05.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **Relacid forte**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produit de nettoyage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Polatect SA
Rte de Treyvaux 62
1732 Arconciel
Tel : +41 (0)26 402 06 00
Fax: +41 (0)26 402 06 01
www.polatect.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Département de sécurité du produit
E-Mail: info@polatect.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence: 026 402 06 00 (Horaires: du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00)
ou
Centre Suisse d'Information Toxicologique
Freiestrasse 16
CH-8052 Zurich
CH-Numéro d'appel d'urgence: 145(24h)

2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



C; Corrosif

R35: Provoque de graves brûlures.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

version: 1

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: Relacid forte

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger


GHS05

· Mention d'avertissement Danger
· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7	chlorure d'hydrogène C R34; Xi R37 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2	acide phosphorique C R34 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314	2,5-10%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours
· Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Recourir à un traitement médical.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Recourir à un traitement médical.

· Après ingestion:

Ne fait pas vomir.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

version: 1

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: *Relacid forte*

(suite de la page 2)

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - Poudre d'extinction*
 - Dioxyde de carbone*
 - Eau pulvérisée*
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** *Jet d'eau à grand débit*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Monoxyde de carbone (CO)*
 - Par contact avec des métaux de l'hydrogène gazeux est formé, ce qui donne des mélanges explosifs avec l'air.*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** *Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*
- **Autres indications**
 - Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*
 - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.*

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Veiller à une aération suffisante.*
 - Éviter tout contact avec les yeux et la peau.*
 - Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - En cas d'échappement de gaz ou de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.*
 - Diluer avec beaucoup d'eau.*
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.*
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).*
 - Utiliser un neutralisant.*
 - Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*
 - Assurer une aération suffisante.*
- **6.4 Référence à d'autres sections**
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.*
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.*
 - Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
 - Éviter tout contact avec les yeux et la peau.*
 - Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.*
 - Éviter la formation d'aérosols.*
- **Préventions des incendies et des explosions:** *Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.*

(suite page 4)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

version: 1

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: Relacid forte

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Prévoir des sols résistant aux acides.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 8 (CH/TRGS510) Substances caustiques et corrosives
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7647-01-0 chlorure d'hydrogène

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 6 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 3 mg/m ³ , 2 ppm SSc;
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 15 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 5 ppm
MAK (EU)	Valeur à long terme: 200 mg/m ³ , 300 ppm

7664-38-2 acide phosphorique

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³ SSc;
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ Valeur à long terme: 1 mg/m ³
MAK (EU)	Valeur à long terme: 200 mg/m ³ , 300 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Pour la conformité durable des limites d'exposition aux postes de travail (VLE, MAK) et une bonne ventilation aucune mesure particulière n'est requise normalement.

Les mesures d'exposition aux poste de travail sont généralement recommandés.

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger ni boire.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:** À court terme: filtre combiné E-P2.

- **Protection des mains:**

Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

(suite page 5)

SUI

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

version: 1

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: Relacid forte

(suite de la page 4)

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée: \geq NBR CR 0,4 BR 0,7 mm

Gants en néoprène

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Selon désignation produit

· **Odeur:** Piquante

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:** 0,8

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: 100 °C (DIN 51751)

· **Point d'éclair:** Non applicable.

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

· **Température d'inflammation:**

Température de décomposition: Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa

· **Densité à 20 °C:** 1,097 g/cm³

· **Densité relative** Non déterminé.

· **Densité de vapeur.** Non déterminé.

(suite page 6)
SU1

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

version: 1

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: Relacid forte

(suite de la page 5)

· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 20 °C:	9 s (ISO 4 mm)
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %
Eau:	58,3 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Corrosif pour les métaux.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Réagit avec les agents alcalins et des agents oxydants.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz hydrochlorique (HCl)

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7647-01-0 chlorure d'hydrogène

Oral	LD50	900 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	>5010 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC 50 1 h inhalativ	3124 mg/m ³ (rat) (RTECS)

7664-38-2 acide phosphorique

Oral	LD50	1530 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2740 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /1 h	>0,85 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Corrosif
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

SUI

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

version: 1

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: Relacid forte

(suite de la page 6)

12 Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

7647-01-0 chlorure d'hydrogène

EC 50 (72 h)	0,78 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata Grünalg)
--------------	---

EC50 (48h)	0,492 mg/l (daphnia magna)
------------	----------------------------

LC50 (96h)	24,6 mg/l (Lepomis macrochirus)
------------	---------------------------------

	7,45 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
--	---------------------------------

7664-38-2 acide phosphorique

LC50 (96h)	3 - 3,5 mg/l (truite)
------------	-----------------------

· 12.2 **Persistance et dégradabilité** Difficilement biodégradable.

· 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH.

Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

06 01 02*	acide chlorhydrique
-----------	---------------------

06 01 04*	acide phosphorique et acide phosphoreux
-----------	---

· Liste des déchets Code des déchets OMoD

06 01 02(ds): acide chlorhydrique

06 01 04 (ds): acide phosphorique et acide phosphoreux

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· **ADR, IMDG, IATA**

UN3264

(suite page 8)

SUI

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

version: 1

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: Relacid forte

(suite de la page 7)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG, IATA 	<p>3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N. S.A. (chlorure d'hydrogène, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (hydrogen chloride, PHOSPHORIC ACID, SOLUTION)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	<p>8 Matières corrosives. 8</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA 	<p>8 Corrosive substances. 8</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	<p>II</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: 	<p>Non</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Segregation groups 	<p>Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Acids</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités exceptées (EQ): · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	<p>E2 1L 2 E</p>
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	<p>UN3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (chlorure d'hydrogène, ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION), 8, II</p>

15 Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2014

version: 1

Révision: 15.05.2014

Nom du produit: Relacid forte

(suite de la page 8)

· **Pictogrammes de danger**



GHS05

· **Mention d'avertissement Danger**

· **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**